

**ARRETE DE CIRCULATION**  
**Rue du vieux moulin - Lozon**  
N°2024- 49/6.1

Le Maire de la commune de MARIGNY-LE-LOZON,

Vu le Code de la route et notamment les articles R44, R225 et R 225-1

Vu le Code général des Collectivités Territoriales, articles L.2212-2, L 2213., L 2213-5

Vu la demande présentée par la société STE MANCHE à Avranches (Manche), pour des travaux de création de poste HTA et extension basse tension du lundi 24 juin 2024 8h au vendredi 5 juillet 2024 18h.

CONSIDERANT que pendant le déroulement des travaux pour assurer la sécurité des usagers, il y a lieu de réglementer la circulation au 5 rue du vieux moulin – Lozon.

**ARRETE**

Du lundi 24 juin 2024 8h au vendredi 5 juillet 2024 18h.

Article 1 : La circulation sera interdite sauf riverains au 5 rue du vieux moulin – Lozon du lundi 24 juin 2024 8h au vendredi 5 juillet 2024 18h.

Article 2 : Une signalisation sera mise en place par l'entreprise pour matérialiser ces interdictions.

Article 3 : Monsieur le Commandant de gendarmerie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Marigny-le-Lozon, le 21 juin 2024

La Maire Adjointe  
Adèle HOMMET

